l'administration, d'après les éléments définis à l'article 19, après qu'il a été invité à être entendu, sans que, à défaut d'éléments certains, le revenu imposable puisse dépasser :

1. Pour les propriétés bâties et non bâties une somme égale au revenu net servant de base à la contribution foncière ;

2. Pour les bénéfices agricoles une somme égale à la moitié de la valeur locative des terres exploitées ;

3. Pour toute profession assujettie à la patente, une somme égale à quarante fois la principal de la patente.

En cas de désaccord avec l'administration, le contribuable taxé d'office ne peut obtenir, par la voie contentieuse, la décharge ou la réduction de la cotisation qui lui a été ainsi assignée qu'en apportant toutes les justifications de nature à faire la preuve du chiffre exact de son revenu et il supporte la totalité des frais de l'instance, y compris ceux d'expertise. Toutefois, au cas où son revenu, établi par la juridiction compétente, ne serait pas supérieur de plus de dix pour cent au chiffre du revenu produit par lui, ces frais incombent à l'Etat.

Le voyage de M. Poincaré en Russie

SAUF EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, LE PRÉSIDENT DÉBARQUERA A DUNKERQUE

Cherbourg, 30 juin. — Le président de la République, se rendant en Russie, partira de Cherbourg le 15 juillet, à 19 heures, à bord du cuirassé « La France », qui sera escorté par le « Jean-Bart » et les torpilleurs d'escadre « Stylet » et « Trombion ». Ces bâtiments formeront une division sous le commandement du vice-amiral Le Bris

Le débarquement de M. Poincaré, à son retour ,se fera à DUNKERQUE, si le temps ne s'y oppose pas, le 31 juillet, à 16 heures. En cas de mauvais temps à Dunkerque, le débarquement se ferait à Cherbourg.

Le capitaine de frégate Grandclément, de la maison militaire de M. Poincaré, viendra à Cherbourg pour étudier les détails de l'embarquement du président de la République. Des pilotes danois ont été demandés pour la traversée des détroits et embarqueront à Dunkerque au passage de la division présidentielle.

Au Conseil Supérieur de l'Instrurtion publique

M. AUGAGNEUR A PRÉSIDÉ HIER A L'OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Paris, 30 juin. — M. Augagneur, ministre de l'instruction publique, a présidé ce matin la séance inaugurale de la première session ordinaire du conseil supérieur de l'instruction publique.

Dans son allocution, il a rendu hommage aux deux membres du conseil supérieur décédés depuis la dernière session, M. Amédée Gasquet et M. Henry Roujon, et il a exprimé le regret que M. Ernest Dupuy, inspecteur général, ait désiré, en prenant sa retraite, quitter ses fonctions de membre du conseil supérieur. Il a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres de la haute assemblée, M. Hovelaque, inspecteur général de l'instruction publique, et Lapie, directeur de l'enseignement primaire.

Le ministre s'est retiré après avoir déclaré la session ouverte

L'assemblée a procédé à la nomination des commissions et à la répartition entre ces commissions des projets de décrets et d'arrêtés qui lui sont soumis par le ministre.

L'un de ces projets tend à modifier le régime scolaire et disciplinaire des universités. Les inscriptions consécutives à la première, aux termes de ce nouveau décret seront prises à chaque trimestre dans les délais réglementaires. Pour être admis à les prendre, l'étudiant devra justifier de son assiduité aux cours et exercices obligatoires. L'autorisation de prendre cumulativement deux ou plusieurs inscriptions pourra être accordée par le recteur après avis du doyen ou directeur dans les cas suivants : maladie dûment constatée, résidence à l'étranger, résidence hors du siège de la faculté pour cause de fonctions publiques. En dehors des cas ci-dessus spécifiés, le ministre pourra en raison d'empêchement jugé légitime par le comité consultatif de l'enseignement public, accorder une ou plusieurs inscriptions cumulatives.

Dans tous les cas, l'autorisation de prendre cumulativement des inscriptions ne pourra être accordée que par mesure individuelle.

Pour l'enseignement supérieur, un second projet de décret modifie les conditions d'âge, la scolarité et les droits à percevoir en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de « chimiste expert ».

Deux projets concernant l'enseignement secondaire. Le décret du 31 mai 1902 avait spécifié que nul n'était admissible aux fonctions de proviseur, s'il n'était pourvu du titre d'agrégé et s'il n'exerçait ou n'avait exercé les fonctions d'enseignement en qualité de professeur titulaire de lycée. Ce décret avait écarté du provisorat des censeurs titulaires non agrégés. Le nouveau décret proposé à l'examen du conseil supérieur décide, avec effet à partir du 1er janvier prochain, que « les censeurs des lycées non pourvus du titre d'agrégé comptant vingt années de service dont cinq au moins comme censeurs titulaires, pourront être nommés proviseurs dans la proportion maximum d'une nomination sur trois ».

Le ministre, d'autre part, demande au conseil supérieur son avis sur le projet de ranger dans un cadre secondaire les instituteurs et institutrices détachés dans les lycées et collèges.

Après l'attentat de Serajevo

Violentes manifestations anti-serbes

Vienne, 30 juin.— Les manifestations antiserbes à Serajevo ont duré six heures et ont donné lieu à de graves désordres et à des scènes de vandalisme.

Les écuries Jeffanovic, les imprimeries des journaux serbes « Srbska-Rice », « Narod » et « Savic », de nombreux magasins, l'Hôtel Impérial et l'Hôtel de l'Europe ont été démolis.

Un grand nombre de Serbes quittent la Bosnie.

M. Pusara, collaborateur du « Srbska-Rice », qui est accusé d'avoir favorisé la fuite de Prinzip, après l'attentat, a été arrêté.

On a procédé à plus de cent autres arrestations.

La loi martiale en Bosnie-Herzégovine

Vienne, 30 juin. — On annonce que la loi martiale va être étendue à toute la Bosnie-Herzégovine.

Un véritable soulèvement contre les Serbes s'est produit à Mostar, où le quartier serbe a été incendié par les manifestants.

Sur de nombreux autres points de la Bosnie, des conflits sanglants se sont produits entre Serbes et Croates.

On signale qu'un massacre de Serbes aurait eu lieu à Doboj.

La population serbe fuit partout.

M. Radulovic, rédacteur en chef du journal « Narod », a été arrêté à Serajevo.

LE TRANSPORT DES CORPS DE L'ARCHIDUC ET DE SA FEMME

Vienne, 30 juin. — Une escadre de cuirassés a quitté l'embouchure de la Naronta, pour se rendre à Metcovitch, en Dalmatie, afin d'y prendre les corps de l'archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg.

Le convoi naval arrivera à Trieste jeudi matin.

Le Tour de France Cycliste

LA DEUXIÈME ÉTAPE : LE HAVRE-CHERBOURG (364 kms)

Le Havre, 30 juin. — Le départ de la seconde étape du Tour de France cycliste a été donné ce matin, à 2 heures et demie, par un temps splendide.

Rouen, 30 juin (85 kilomètres). — Un peloton de cinquante à soixante concurrents passe à Rouen à 5 h. 20. En tête : Egg, Engel, Lapize, Deman, Baumier, Buysse, Defraye, Garrigou, Lambot, Thys, Duboc, Crupelandt, Trousselier, Faber, Neffati, etc.

Une foule nombreuse massée aux abords du contrôle leur a fait une chaleureuse ovation.

Il n'y a pas d'incidents.

Mystérieux crime à Hirson

L'ASSASSIN S'EN ACCUSE AVANT DE SE PENDRE

Saint-Quentin, 30 juin. — Augustin Donchamps, quarante-quatre ans, cultivateur à Saint-Michel (Aisne), était trouvé pendu hier matin. Il avait laissé une lettre dans laquelle il s'accusait d'avoir assassiné son amie, Léontine Lhotte, vingt-six ans, demeurant à Hirson. La police se transporta au domicile de cette femme et constata sa disparition. De l'enquête ouverte il semble résulter que Léontine Lhotte aurait été assassinée dans la nuit de mardi à mercredi. Son crime commis, Donchamp aurait déposé le cadavre dans une malle qu'il avait apportée. Cette malle n'a pu être retrouvée. Des traces de sang ont été relevées sur la literie et dans la maison.

Les effondrements de Paris

Paris, 30 juin. — M. Boucard, juge d'instruction, qui est chargé, ainsi que nous l'avons dit, de rechercher les responsabilités engagées à raison des éboulements du 15 juin, vient de désigner trois experts : M. Le Cornu, membre de l'Institut et inspecteur général des mines ; M. F. Launay, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. Chagnaud, président du syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France, qui sont chargés de lui fournir un rapport.

Le rapport de M. Wickersheimer, dont les conclusions très précises, on s'en souvient, ont déterminé l'ouverture de l'information, a été remis à chacun de ces experts pour constituer la base même de l'enquête.

Nouvelles Militaires

INDEMNITÉ POUR CHARGES DE FAMILLE EN FAVEUR DES MILITAIRES

Paris, 30 juin. — Le ministère de la Guerre communique la note suivante :

« M. Messimy, ministre de la guerre, vient d'établir un projet de décret destiné à fixer les conditions d'application des dispositions de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1913, qui a institué des indemnités pour charges de famille en faveur des militaires.

» D'après ce projet, il serait alloué aux officiers, jusqu'au grade de commandant inclus, aux sous-officiers, caporaux et soldats, aux assimilés rengagés et aux militaires de la gendarmerie une indemnité annuelle de 200 fr. par enfant âgé de moins de 16 ans, légalement à leur charge en sus du second.

» Ne seraient pas considérés comme à leur charge les enfants admis, sans avoir à payer pension, dans un établissement de l'Etat, les bénéficiaires de bourses ou de tous autres avantages équivalents. »

LES ETUDIANTS SOUS LES DRAPEAUX

Paris, 30 juin. — A la date du 29 juin 1914, le ministre de la Guerre a modifié l'arrêté du 15 avril 1914, relatif aux actes de scolarité des étudiants des classes 1913 et suivantes sous les drapeaux.

Ce paragraphe disposait que les étudiants ayant échoué à un examen à la session de juillet précédant leur inscription pourraient se présenter audit examen à la session suivant immédiatement leur incorporation.

La modification apportée a pour conséquence de faire bénéficier des mêmes dispositions les étudiants qui ont été autorisés à ne pas se présenter à l'examen de la session de juillet précédant leur incorporation.

Le pain cher en Espagne

LE PILLAGE DES BOULANGERIES

Du correspondant du «Temps» :

Madrid, 30 juin. — La journée d'hier a été marquée par de graves désordres dus à l'augmentation de 20 0/0 du prix du pain, décidée par les boulangers, en dépit des exhortation du maire de Madrid. Dès le matin, une vive agitation se manifestait dans les bas quartiers de la capitale, et après quelques meetings improvisés, des bandes composées en partie de femmes et d'enfants se dirigèrent vers l'hôtel de ville et le ministère de l'intérieur, aux cris de « A bas les boulangers ! Vive le maire ! ». L'après-midi le nombre des manifestants grossit rapidement, car hier, fête de la Saint-Pierre, les ateliers étaient fermés. Les boulangeries, qui avaient prudemment fermé, furent prises d'assaut à coups de levier, de matraque et de hache et mise au pillage. Quelques boulangers évitèrent les conséquences de la colère populaire en distribuant des pains, mais dans quelques quartiers, des rixes s'engagèrent et la police dut charger. Le matériel de plusieurs établissements fut amoncelé au milieu de la chaussée. Des coups de revolver furent tirés et le nombre des blessés, dont quelques-uns grièvement, dépasse 50.

Le soir des manifestants parcoururent les rues de la ville avec des pains fixés au bout de bâtons. Mais les boulangeries ayant annoncé qu'elles reviendraient aux prix antérieurs, les désordres ne se renouvelèrent pas.

Au Maroc

Nouveau combat de la colonne Gouraud

NOUS AVONS HUIT TUÉS ET VINT BLESSÉS

Du correspondant du Temps » :

Oudjda, 30 juin. — Dans la région voisine de Taza, la situation est bonne. Tous les symptômes d'agitation ont disparu, et sous l'effet des récentes défaites infligées aux fractions dissidentes, les tribus semblent décidées à renoncer à poursuivre la lutte.

La colonne Baumgarten est toujours à Bab-Marzouka pour conserver le contact avec nos adversaires d'hier et les faire persister dans leurs dispositions présentes. Il est probable qu'un poste sera installé en ce lieu.

Plus à l'ouest, il y a encore quelques velléités de résistance. C'es ainsi qu'à Kouduat-el-Baad, où se trouve la colonne Gouraud, après deux jours de calme, des rassemblements se sont formées aux environs du camp. Il s'agissait des Riata descendus des montagnes et qui, sans se risquer à une attaque en règle, faisaient le coup de feu à toute occasion et disparaissaient. Le général Gouraud a résolument lancé ses troupes contre ces dissidents, qui ont accepté le combat. Bien que le terrain soit très accidenté, nos troupes se sont rapidement rendues maîtresses de la situation. Les tirailleurs sénégalais ont vigoureusement chargé à la baïonnette, culbutant tout devant eux et transformant en complète déroute la défaite des Marocains qui, dans leur fuite, n'ont même pas eu le temps d'emporter leurs armes, leurs munitions et leurs morts. Un étendard est même resté entre nos mains, comme trophée de victoire.

Les Riata ont été rejetés dans les montagnes d'où vraisemblablement ils ne descendront plus désormais qu'avec circonspection et la vallée de l'Innaouen est dégagée. Au cours de cette affaire, qui a été menée avec une belle furia, nous avons eu 8 tués et 20 blessés. La colonne Gouraud est restée à Kouduat-el-Baad.

Dans la Région

A LILLE

On a arrêté un meurtrier

C'EST UN OUVRIER BELGE QUI AVAIT TUÉ UN DE SES CAMARADES DANS L'EURE.

Une rixe très grave éclatait lundi soir à Créteville dans l'Eure entre deux journaliers L'un d'eux Roose Odiel, 20 ans, sujet belge, exaspéré sortit son couteau et en porta plusieurs coups à son adversaire qui s'affaisse, mortellement atteint.

Roose prit la fuite. Son signalement fut envoyé à toutes les brigades policières des départements. Mardi au train de midi huit, les inspecteurs Lefebvre et Savornin, de la Brigade Mobile virent descendre d'un compartiment de troisième classe, un individu dont le signalement correspondait à celui de Roose.

Appréhendé, le voyageur fut mis en état d'arrestation.

Il tenta vainement de prendre la fuite. Conduit dans les bureaux de la Brigade Mobile, le meurtrier fouillé, fut trouvé porteur du couteau qui avait servi à commettre l'acte de mort.

Roose a été remis entre les mains de la gendarmerie de Lille pour être transféré incessamment à Crétenville.

Il a été écroué provisoirement à la maison d'arrêt.

Fauchés par un train

DEUX OUVRIERS SONT MORTS

Nous avons relaté hier l'épouvantable accident qui survint lundi à midi sur les voies du chemin de fer au Pont-du-Lion-d'Or.

On sait que trois ouvriers furent fauchés par un express, que l'un d'eux fut tué sur le coup et que les deux autres furent grièvement blessés.

Un de ces derniers, Alfred Hoden, 39 ans, marié, père d'un enfant et habitant Renescure, avait eu un bras et une jambe sectionnés par les roues du convoi.

On l'avait transporté à l'hôpital St-Sauveur où son état avait été jugé désespéré.

Le malheureux y est mort hier mardi à six heures du soir sans avoir repris connaissance.

Son corps, dès que les formalités administratives seront accomplies, sera transféré à Renescure.

Des obligations étaient frappées d'opposition

C'EST POURQUOI UNE FERMIÈRE DE CAMBRIN ET UN FONCTIONNAIRE DE SAINT-ANDRÉ ONT DES DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

La Justice est actuellement saisie de deux affaires délicates concernant des personnes honorablement connues qui voulaient toucher des coupons frappés d'opposition. Voici les faits :

Lundi après-midi, une fermière de Cambrin (Pas-de-Calais), se présentait aux guichets du Crédit Lyonnais pour toucher le montant de divers coupons d'obligations des Mines de Courrières et de Béthune.

En vérifiant les numéros des coupons, le chef de service constata que les obligations desquelles ces coupons avaient été détachés étaient frappées d'opposition. On prévint la police et la fermière, interrogée par M. Lamour, commissaire du 1er arrondissement, devant lequel elle avait été conduite, déclara que ces obligations appartenaient à son mari qui les avait reçues de son père quelques jours avant la mort de ce dernier.

Cette personne a été déférée au Parquet qui statuera sur son cas.

La même mésaventure est survenue hier après-midi, vers 3 heures et demie, à un fonctionnaire de Saint-André qui voulait toucher au Crédit Lyonais des coupons. Eux aussi provenaient de titres frappés d'opposition.

Amené devant M. Lamour, commissaire, le fonctionnaire protesta de sa bonne foi et donna même au magistrat les numéros d'autres titres qu'il a encore chez lui.

Il a été remis en liberté après rédaction d'un procès-verbal qui a été envoyé au Parquet.

A Bailleul

LA GRÈVE DU TEXTILE

M. PLICHON DÉDAIGNE LES GRÉVISTES. PROFOND MÉCONTENTEMENT

Lors de la grève du Tissage de Lille, d'octobre à décembre 1909, les tisserands lillois après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, furent acculés au chômage par la mauvaise volonté des patrons qui se refusaient, malgré les instances de M. le Préfet, à toute discussion avec les délégués des syndicats. Aussitôt, les députés de Lille et parmi eux, M. Vandame, député clérical, s'entremirent.

« Nous, les élus du suffrage universel, disaient-ils aux patrons et au Comité de grève, nous venons essayer de découvrir, avec une pleine bonne foi et une entière bonne volonté, le moyen de faire renaître la prospérité, en faisant la reprise du travail ».

Ces députés faisaient leur devoir. Un conflit économique venait d'éclater dans leurs circonscriptions, sans perdre un jour, ils accourent, pour rechercher avec les parties intéressées, les remèdes à cette crise de chômage. A Lille comme à Bailleul aujourd'hui les grévistes avaient pris soin d'aviser leurs concitoyens qu'ils n'étaient guidés par aucune considération politique ou religieuse ; ils chantaient :

« Ncu' mouvmint n'est point politique
» Ni en faveur d'eun' religion,
» Si y a des tisserands catholiques,
» Y in a aussi des protestants
» L'toile solide, légère et coquette
» Qui sort de nos mains d'ouvrrriers
» N' porte point marqué sur l'étiquette
» L' couleur de ch'ti qui l'a tissé ».

A Bailleul comme à Lille, les ouvriers ont tout tenté pour résoudre pacifiquement le conflit dans une série de négociations commencées le 3 mai dernier ; ici comme à Lille, ils se sont heurtés au silence hautain, à l'orgueil de caste des patrons.

Dans ces conditions, quel était le devoir élémentaire du député de la circonscription ? Ne devait-il pas intervenir près des patrons, ses grands électeurs, et près des tisserands dont un nombre s'est laissé entraîner encore à voter pour lui ? Et, qu'a fait M. Plichon ? Rien ! Comme à son ordinaire quand il s'agit des intérêts de la classe ouvrière. Voilà deux mois déjà que traîne ce conflit, en période latente ou à l'état aigu et le député de Bailleul n'a pas donné signe de vie. Cette grève qui sévit douloureusement sur les travailleurs du textile, sur leurs familles n'a pas le don de l'émouvoir, et l'idée ne lui est pas même venue, de quitter ses luxueux appartements de Paris, pour venir se pencher sur la misère de ceux dont il sollicitait si humblement les suffrages il y a un mois.

Mais voici qu'une fête cléricale va rassembler dans son fief, avec de jeunes gymnastes, toute la fleur réactionnaire et cléricale du département ; aussitôt M. Plichon accourt, il fait le beau, il fait le geai ; il se multiplie, il s'empresse ; il tombe dans les bras des chanoines ; c'est un scandale. Nombre de ses partisans eux-mêmes, trouvent qu'il va trop loin dans son affectation de bas cléricalisme.

Profitera-t-il au moins de son voyage à Bailleul pour se rendre chez les grévistes, pour prendre contact avec eux, pour rechercher les bases d'un accord ? Ah ! non, certes ! Les ouvriers sont de bonnes machines à voter, si faciles à duper ! A cela doit se borner leur rôle ; qu'ils le nomment député, ce sera bien, mais qu'ils ne comptent pas, que rien leur soit dû par surcroît.

A la permanence du Comité de grève, des travailleurs sont restés pour attendre M. Plichon et rassembler d'urgence les camarades pour l'entendre. Comme Sœur Anne, ils ne virent rien venir et durent bien convenir, devant l'évidence, que le groupement le plus important de Bailleul, dans le monde ouvrier, ne valait pas pour leur député au cours d'un conflit avec leurs patrons, même une visite de politesse, même une distribution d'eau bénite.

Nous avons rencontré de vieux ouvriers ils étaient irrités et humiliés de cette attitude. Qu'ils réfléchissent donc qu'ils comprennent et fassent comprendre autour d'eux, que l'heure de la revanche viendra et que le bulletin de vote, aujourd'hui affranchi grâce à l'isolor leur permettra de secouer tès les élections prochaines, un joug trop longtemps, passivement supporté.

⁂

L'assemblée générale des grévistes a décidé d'adresser à la population bailleuloise un appel à la solidarité. C'est dans le but de poursuivre d'une façon intensive le placement de tickets de grève.

De nombreux porteurs déposent dans chaque maison la circulaire suivante :

« A la population bailleuloise,
» Messieurs les Commerçants,

» Tous vous avez cru que notre grève était une question politique.

» Eh bien ! non ! et jamais fête ne s'est aussi bien passée que le concours de gymnastique de Bailleul

» Le calme qui règne a prouvé que les bruits qui circulaient nous faisant passer pour des révolutionnaires, étaient faux.

« Nous avons témoigné par le calme, que nous sommes simplement d'honnêtes travailleurs, demandant un peu plus de salaire, pour le bien-être de leur famille.

» Bailleulois, répondez par votre obole !

Le secrétaire : BOLLUYDT.»

Pour les prochaines Assises du Nord

La Chambre des Mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a renvoyé devant la Cour d'Assises du Nord pour y être jugées à la prochaine session, les affaires suivantes :

Attentat à la pudeur à Lille

Duplouy Edouard, 27 ans, né à Lille, chiffonnier, est accusé d'avoir le 4 juin dernier commis un attentat à la pudeur sur une fillette âgée de moins de treize ans.

Coups mortels à Lille

Claude Fournier, 19 ans, né à Marillet, journalier à Lille, est accusé d'avoir en cette ville, le 2 juin dernier, porté à Joseph Télu des coups qui ont entraîné la mort de ce dernier.

Assassinat à Tourcoing

Le tisserand Verpost, de Tourcoing, est accusé d'avoir jeté dans le canal un enfant né viable, que sa maîtresse venait de mettre au monde.

A DOUCHY

Tragique querelle de ménage

UN SEPTUAGÉNAIRE PORTE A SA FEMME UN COUP DE MARTEAU ET LUI FRACTURE LE CRANE

De fréquentes querelles provoquées par la différence des caractères éclataient depuis quelque temps entre les époux Lesur-Bury, cabaretiers, près de la fosse.

Le mari, Henri Lesur, âgé de 73 ans, se plaignait à ses amis que sa femme, Léonie Bury, âgée seulement de 54 ans, lui «rendait depuis plusieurs mois, la vie impossible ».

Et c'est au cours d'une discussion, causée par un motif futile que Lesur, dans un accès de colère, porta à son épouse un coup de marteau qui met sa vie en danger.

LE DRAME

Lundi, vers trois heures du matin, Lesur s'éveilla et descendit à la cuisine pour faire une tasse de café.

Il revint peu après dans la chambre à coucher

A la porte, il heurta une cuvette contenant une anguille.

La femme Lesur se réveilla. Furieuse, elle descendit de son lit, se jeta sur le vieillard et le saisit à la gorge.

Lesur se débarrassa de l'étreinte de sa femme et s'empara d'un marteau, puis sous l'empire de la colère, lui en asséna un coup sur la tête.

La femme Lesur s'affaissa, perdant en abondance le sang par les oreilles et par une blessure à la tempe droite.

Effrayé, Lesur s'en fut à la Mairie et conta au garde Sacardiaux la scène qui venait de se dérouler.

Le garde se rendit aussitôt auprès de la femme Lesur. Celle-ci, malgré son extrême faiblesse, lui fit les déclarations suivantes :

« Vers trois heures du matin, mon mari m'éveilla et me dit d'aller ouvrir les portes de l'estaminet. Je m'y refusai, prétextant qu'il était trop tôt. Puis, je me rendormis.

» Mais profitant de mon sommeil, il me porta un coup de marteau. »

LA DESCENTE DU PARQUET

Le Parquet de Valenciennes fut informé mardi après-midi.

Vers quatre heures, MM. Coupillaud, juge d'instruction, Rousseau, substitut, docteur de Lauwereyns, médecin-légiste et Cochot, commis-greffier, se rendirent en automobile à Douchy.

M. Coupillaud, se transporta aussitôt auprès de la blessée, qui lui refi les déclarations qu'on sait.

Le magistrat se rendit ensuite à la mairie où se trouvait Lesur. Celui-ci fut soumis à un assez long interrogatoire.

De nombreux témoins furent entendus.

Tous sont unanimes à déclarer que les querelles qui s'élèvent entre les époux Lesur sont, le plus souvent provoquées par la femme.

Celle-ci est, paraît-il, d'un caractère acariâtre.

En raison de son grand âge, Lesur a été laissé en liberté. Son fils l'a recueilli.

LA VICTIME

M. le docteur de Lauwereyns a examiné la victime et a constaté une fracture de l'os temporal droit.

L'état de la femme Lesur, que soigne M. le docteur Houzé, est considéré comme très grave.

M. Coupillaud a saisi pour servir de pièces à conviction le marteau, les vêtements et le linge ensanglantés.

Les magistrats sont rentrés à Valenciennes à huit heures du soir.

A SALLAUMINES

Un mineur tué sous un éboulement

Le coupeur de mur Ryckelinck Léon était occupé dans les travaux de la veine Adelaïde, hier vers six heures du soir, à dépiloter quand il fut pris sous un éboulement du faux-toit de la veine et une lourde pierre.

Ses camarades s'empressèrent de lui porter secours mais il était déjà trop tard : la mort avait été instantanée. Ryckelinck avait eu la colonne cervicale brisée.

La victime a été transportée à son domicile, 302, cité du Nouveau-Monde, après que sa veuve eut été prévenue avec tous les ménagements possibles.

Ryckelinck était père d'une petite fille.

A SAINT-OMER

ARRESTATION D'UN SATYRE

UN FERVENT CALOTIN EST SURPRIS AU MOMENT OU IL TENTAIT D'ABUSER D'UNE FILLETTE.

Mardi, le brigadier Michaux était prévenu par M. Elie Cordonnier qu'un individu avait cherché à abuser d'une fillette dans un champ de blé, à proximité de Saint-Martin-au-Laert. Il ne savait pas son nom mais l'ayant suivi il connaissait son domicile.

M. le brigadier se rendit à l'adresse indiquée. C'était celle du nommé Georges Rossignol, 36 ans, journalier, marchand de pommes de terre frites et fervent calotin. Il ne fréquentait que le clergé. A toutes les processions on le voyait portant des bannières. A la procession du 14 juin dernier, Rossignol portait celle de Jésus-Flagellé.

Georges Rossignol fut conduit à la gendarmerie et habilement interrogé par le brigadier. Il nia tout d'abord mais devant les témoins, MM. Cordonnier et Fropo, il avoua.

Voici ce qui s'était passé. Rossignol était allé chercher des légumes dans son jardin. En cours de route il rencontra la jeune Augustine Rattel, pupille de l'Assistance publique, en nourrice chez Mme veuve Pichon, sœur de l'inculpé. Il l'invita à entrer dans un champ de blé côturé par une haie et là il tenta d'abuser de la fillette.

Aux cris poussés par cette dernière, M. Cordonnier qui passait en ce moment regarda par dessus la haie et ayant vu la scène courut vingt mètres plus loin chercher M. Fropo. En voyant arriver ces deux hommes, Rossignol reprit son chemin dans la direction de Saint-Omer, mais il était suivi à distance par M. Cordonnier.

Le brigadier Michaux, après avoir reçu les aveux du coupable, le fit conduire au violon municipal, où il passa la nuit. Hier matin les gendarmes le conduisirent au Parquet, qui l'a fait écrouer. Son passage en ville entre les gendarmes fut fort remarqué.

Rossignol est marié et père de plusieurs enfants.

La jeune Augustine Rattel a été reconduite à l'hospice.

Dernière Heure

Impressions Parlementaires

L'enquête sur l'élection de M. Groussau

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 30 juin. — La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'examen d'élections contestées. Après un débat sur les opérations de l'arrondissement de Saint-Affrique pour lesquelles l'enquête a été votée, on arrive à l'élection de M. Groussau et aussitôt M. J.-B. Morin monte à la tribune. On a pu lire plus haut, dans le compte rendu de la Chambre, sa vigoureuse intervention pour réclamer une enquête.

La droite, gênée par ces faits, essaye de couvrir la voix de l'orateur mais celui-ci insiste et oblige les amis de M. Groussau à l'écouter.

M. Moll, rapporteur, combat l'enquête. Comme il rappelle les chiffres de l'élection et dit que M. Groussau a été élu par 6,741 voix, « oui, les voix achetées, s'écrie Inghels, on a dépensé 150,000 francs pour les avoir ».

On applaudit à gauche cette vigoureuse mise au point et on applaudit encore lorsque M. J.-B. Morin, de sa place, reproche à M. Moll de faire foi des rétractations démenties par des pièces authentiques.

« L'instruction n'est pas complète, observe le rapporteur.

— Complétez-la par l'enquête, observe Inghels. »

M. Moll est très gêné et c'est sans enthousiasme qu'il termine son exposé.

En quelques mots vibrants et énergiques, M. Pasqual insiste pour l'enquête. C'est M. Groussau lui-même qui devrait la demander, déclare-t-il aux applaudissements répétés des gauches.

Que va répondre M. Groussau aux brèves observations présentées par MM. J.-B. Morin et Pasqual ?

Oh, c'est bien simple ; il va attaquer Ducarin et il va essayer de dresser les socialistes contre le candidat radical.

Et la voix déjà si aigre du député catholique se fait plus acidulée encore pour lire des coupures jésuitiquement faites de certains articles de bataille électorale. Mais il manque son but et provoque les rires de la gauche, autant par ses gestes désespérés que par le triste procédé qu'il emploie.

Mais ce n'est pas l'élection de M. Ducarin que nous discutons, s'écrie M. J.-B. Morin, et comme M. Groussau lit un prétendu rapport des conversations entendues dans un estaminet, on lui demande :

« Quel est ce papier ? »

M. Groussau ne répond pas.

« Alors, réclamez l'enquête », lui crie-t-on de divers côtés.

Mais M. Groussau qui a plus d'un tour dans son sac détourne le débat en disant que voter l'enquête ce serait s'associer à ceux qui ont dit qu'il était tenu en piètre estime par ses collègues.

« Mais non, s'écrie-t-on à droite, il ne s'agit pas de cela. »

« Vos amis ont pu citer des phrases élogieuses à votre égard et écrites par nous, précise Sembat ; votre jugement ne porte pas. Restons dans la question ; il s'agit de fraudes graves. »

Ces quelques paroles ont mis à néant la manœuvre du député catholique.

Delory remet au point les citations lues par M. Grousseau. « Oui, nous défendions notre candidat, déclare-t-il, mais si M. Grousseau avait lu à la Chambre ce que nous écrivions de lui, il aurait pu se rendre compte que nous faisons une différence entre le candidat radical et lui.

Les jugements mêmes portés par M. Groussau sont en faveur de l'enquête. Nous, socialistes, nous la voterons. »

On applaudit vigoureusement et le scrutin commence.

Par 193 voix contre 168, l'enquête est ordonnée.

Voilà donc les agissements des amis de M. Groussau soumis au contrôle qui était justement réclamé.

François LESCAZES.

Le Tour de France cycliste

L'ARRIVÉE DE LA 2e ETAPE

Cherbourg, 30 juin. — Les coureurs arrivent à Cherbourg dans l'ordre suivant : Rossius et Thys, à 2 h. 45' 25" ; Engel, à 2 h. 47' 15" ; Defraye, à 2 h. 51' 11" ; Pélissier, eorget, Egg, à 2 h. 52' 42" ; Jean Alleavoine et GaGrrigou, à 2 h. 54' 39" ; Borgarello, à 2 h. 56' 3" ; de Jonghe, premier des isolés, à 2 h. 58' 52" ; odivier, à 3 h. 1' 42" ; Lapize, Spiessens, Sieur et Huisghen, à 3 h. 3' 18".

LA CONQUÊTE DE L'AIR

UN NOUVEAU RECORD MONDIAL

Hammondstort (Etat de New-York), 30 juin. — M. Wanamaker, dans son hydroaéroplane, a réussi à s'élever au-dessus de l'eau avec 10 passagers, établissant ainsi un record mondial.

Il n'a franchi qu'une courte distance.

Les Sous-Agents des P.T.T.

UNE DÉLÉGATION DU SYNDICAT NATIONAL A LA CHAMBRE

Paris, 30 juin. — Le Syndicat des sous-agents des Postes communique la note suivante :

Une délégation du Syndicat national des sous-agents a été reçue aujourd'hui à la Chambre des Députés par la commission administrative du Parti radical unifié pour lui exposer la situation du personnel au sujet des indemnités de frais de séjour, de l'unification des frais de chaussures et des soins médicaux et produits pharmaceutiques gratuits.

La commission administrative, après l'exposé de ces revendications, s'est engagée à les soutenir devant son groupe et à intervenir auprès du Ministre afin de lui rappeler ses engagements pour le maintien devant le Sénat des crédits alloués.

La délégation a été ensuite présentée à M. Bouge, ancien membre de la commission extra-parlementaire, qui, après le même exposé, lui a déclaré que ses revendications étaient des plus fondées et que le pessimisme de la délégation lui paraît exagéré.

D'après une conversation avec plusieurs membres de la commission des finances du Sénat, d'après les engagements très nets du Gouvernement, il lui paraît impossible que la Haute Assemblée se maintienne dans son intransigeance.

Horrible parricide

Anvers, 30 juin. — A Marsac, un jeune homme de seize ans, nommé Pierre Rode, a tué son père en lui écrasant la tête à coups de pierre.

La mère et la soeur du parricide seraient complices.

Rodde a été arrêté et a fait des aveux. La mère a également été mise en état d'arrestation. La soeur a été laissée en liberté provisoire.

Les drames de la mer

Marseille, 30 juin. — Le commandant de l'« Océanien » des Messageries maritimes courrier de la Réunion, arrivé aujourd'hui, signale que pendant son voyage aller au large de l'Ile de Candi, il a aidé le voilier « Dadana » qui était en perdition par mauvais temps, en lui lançant une amarre qui permit à quatre hommes blessés d'être transbordés.

Seuls le capitaine et un homme de l'équipage refusèrent de quitter leur bord.

A l'escale d'Aden, le commandant de l'« Océanien » apprit que le « Dadana » profitant d'une accalmie, avait pu regagner Alexandrie.

Pour ne pas payer un chauffeur de taxi

Paris, 30 juin. — La nuit dernière, à deux heures, un jeune homme d'une vingtaine d'années qui s'était fait conduire rue Mansard en automobile, sauta de la voiture et prit la fuite pour ne pas payer le chauffeur. Celui-ci s'étant lancé à sa poursuite et l'ayant rejoint, le jeune homme tira sur lui trois coups de revolver sans l'atteindre et continua à fuir. Le gardien de la paix Orlhac s'étant mis à son tour à sa poursuite, fut mis en joue, et se voyant en danger, tira sur l'individu, le blessant grièvement au ventre. Le blessé a été transporté à Lariboisière dans un état grave. On a trouvé sur lui des cartes de visite au nom de André Jorlan, 93, rue Lepic, M. Thiéry, commissaire de police, enquête.

Un incident à bord du "Voltaire"

LE « FREGATON » EST UN PEU... BRUSQUE

Toulon, 30 juin. — Un incident s'est produit à bord du cuirassé « Voltaire ».

Le capitaine de frégate Delahet, à la suite de remontrances faites au sujet du service, a bousculé un matelot canonnier, qui, tombant sur le pont, s'est blessé assez grièvement.

L'équipage s'est livré à une manifestation.

Une enquête a été prescrite par l'amiral Boué de Lapeyrère.

LES MANIFESTATIONS A MADRID CONTRE LA CHERTE DU PAIN

Madrid, 30 juin. — De nouvelles bagarres se sont produites ce matin autour des boulangeries. La police a dispersé les manifestants qui protestaient contre la hausse du prix du pain et procédé à plusieurs arrestations.

Les boulangers maintiennent l'augmentation qu'ils ont décidée.